



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2015

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                        Philippe LADERMANN, adjoint  
                        Véronique RUDAZ, adjointe

Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley  
STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusés :       Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015
2. Présentation des comptes de fonctionnement 2014
3. Mise à l'enquête DDMI
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse Thierry Arn, Jean Batardon et Andreea Capitanescu Benetti.

En préambule, le maire félicite les conseillers pour leur élection dimanche dernier et souhaite la bienvenue à Maxime Dethurens, Marc Dupraz et Stéphane Grobety qui rejoindront le conseil municipal dès le 2 juin prochain.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015

Après retrait d'un « s » à Cavoitane, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### 2. Présentation des comptes de fonctionnement 2014

Hubert Dethurens précise que les conseillers peuvent poser des questions tout au long de la présentation et passe la parole à Catherine Koumrouyan, secrétaire-comptable, qui présente les comptes 2014. Les différents tableaux sont expliqués et commentés et tous les comptes sont commentés et détaillés si nécessaire.



Les membres du CM sont invités à contacter la secrétaire-comptable ou le maire pour toute question durant les prochaines semaines.

Hubert Dethurens précise qu'il s'agit de rester prudent concernant les recettes fiscales annoncées par l'État car, depuis quelques années, elles sont plus élevées que lors de l'établissement du budget. En effet, si un citoyen devait gagner un éventuel recours contre le fisc, la commune devrait rembourser l'impôt déjà perçu. Toutefois, considérant le résultat très positif pour 2014, une éventuelle baisse du centime additionnel sera discutée lors de la préparation du budget 2016.

Bradley Stillwagon félicite la secrétaire-comptable pour son excellente présentation des comptes.

### 3. Mise à l'enquête DCMI

Comme indiqué lors du dernier CM, le maire a préparé un courrier dans lequel il fait part des remarques de la commune, adressé au Directeur du Service de géologie, sols et déchets, dont lecture est donnée aux conseillers (cf. annexe).

Hubert Dethurens précise que les matériaux inertes concernés sont des gravats d'excavation et non pas des déchets pollués et rappelle que le plan directeur est à disposition des citoyens pour consultation à la mairie. Bradley Stillwagon se demande si cet éventuel remblai ne risque pas d'aggraver les problèmes de drainages des terrains. Hubert Dethurens lui répond que les terrains sur la zone prévue ne sont pas ceux qui sont régulièrement inondés. Il ajoute qu'il déplore que notre commune soit une nouvelle fois sollicitée, alors qu'elle contribue déjà, par les gravières, à la mise à disposition de sites de stockage DCMI.

### 4. Communication de l'exécutif

- ❖ *Directeur de l'établissement scolaire* : Hubert Dethurens informe le CM qu'un nouveau directeur des écoles nous a été attribué et que ceci implique un changement de l'arrondissement scolaire. Les écoles de Laconnex et de Soral rejoindront, à la prochaine rentrée, les établissements de Bardonnex, Perly-Certoux et Compesières avec lesquels nos communes n'ont aucun lien. Un courrier, adressé à la Conseillère d'État au DIP, Mme Anne Emery-Torracinta, exprimant notre surprise devant une telle décision, ainsi que notre refus de cette situation, et suggérant de rejoindre le regroupement de la Champagne est lu aux conseillers.
- ❖ *Recours Vy-Neuve* : Le recours déposé par la commune a été annulé, étant donné qu'une solution satisfaisante a été trouvée, des miroirs ayant été posés pour sécuriser la piste cyclable et piétonne.
- ❖ *Parking stade* : La signalisation mise en place sera modifiée, car les panneaux actuels ne sont pas réglementaires. Un panneau à l'entrée de



l'Avenue de Cavoitane et un en fin de zone (vers les cibles du stand de tir) délimiteront la zone à 4h de parking autorisé.

- ❖ *Parking de la chapelle* : comme pour le parking du stade, une limite de 4h sera mise en place.
- ❖ *Bande de sécurité – Route des Rupettes* : Afin de sécuriser le cheminement piéton, principalement de nos enfants, au centre du village, une bande longitudinale jaune sera peinte le long de la route des Rupettes, comme cela a déjà été fait le long de la route du Coteau. Le plan préparé par la Direction des transports est montré au CM.
- ❖ *Arrêt de bus « Mollaz »* : une démarcation blanche sera peinte sur la route pour éviter que les automobilistes ne s'approchent trop du mur à cet endroit et signaler l'arrêt de bus. Le type de marquage qui sera effectué est montré au CM.
- ❖ *Contrat d'entretien du réseau d'égoûts* : Hubert Dethurens annonce qu'un contrat d'entretien du réseau secondaire a été signé avec les SIG, après approbation par l'Etat. Ce dernier prendra en charge tous les coûts, via le nouveau fonds d'assainissement intercommunal.
- ❖ *Nettoyage du village* : Véronique Rudaz relate que le nettoyage du village s'est passé dans la bonne humeur, le soleil étant de la partie. Environ 25 personnes ont sillonné notre village et ramassé les déchets et elle les remercie pour leur enthousiasme. Cette année, aucun frigo ou autre objet volumineux n'a été retrouvé et la commune était globalement bien plus propre que lors des précédentes éditions.
- ❖ *Pièce de théâtre - Une Valse pour Genève* : Véronique Rudaz annonce au CM qu'une pièce de théâtre, relatant le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, est prévue le 28 mai en collaboration avec la commune de Soral. Elle sollicite l'aide des conseillers.
- ❖ *Genève Loisirs* : Hubert Dethurens informe le CM que le terrain occupé chaque année par l'Association Genève Loisirs devra être remodelé dès cet été et qu'il faut donc trouver un autre terrain adapté pour accueillir en moyenne 150 enfants par semaine durant les mois de juin à août. Un arrangement avec le Refuge de Darwin devrait être sur le point d'aboutir.

## 5. Divers

- ❖ *Chenilles processionnaires* : Laurent Zimmermann suggère que la commune fasse une information plus pointue concernant les chenilles processionnaires et suggère des sites Internet dont les liens seront à disposition des citoyens sur le site de la commune prochainement. Nadia Dupraz indique que, cette année, un courrier a été envoyé directement aux propriétaires des arbres



infestés.

- ❖ *Clôture du stade* : Bradley Stillwagon signale que le haut de la clôture du côté de la pétanque est abimé.
- ❖ *Journée de nettoyage* : Bradley Stillwagon estime que pour une prochaine édition, il serait judicieux d'acheter des pinces pour ramasser les déchets.
- ❖ *Bordures devant le parking chapelle* : Bradley Stillwagon constate que lors des travaux les bords de route ont été très abimés par le passage des camions ou des bus. Une remise en état doit être faite.
- ❖ *Village fleuri* : Bradley Stillwagon souhaite que la commune fleurisse d'avantage le village et demande que la commission ad hoc se réunisse pour voir ce qui peut être envisagé. Hubert Dethurens l'approuve, mais rappelle que Laconnex ne fleurit ses bacs qu'après la journée des caves ouvertes, car à de nombreuses reprises, les fêtards avaient arraché toutes les fleurs.
- ❖ *Saule pleureur* : Hubert Dethurens rappelle que le saule pleureur vers la chapelle n'est pas en bon état, une de ses branches étant fendue et menaçant de tomber sur la chaussée. Il a pris contact avec un bûcheron pour faire le nécessaire sans trop déséquilibrer ce magnifique arbre très apprécié des villageois.
- ❖ *Souffleuses à moteur* : un conseiller souhaite qu'un tous-ménage soit envoyé afin de rappeler à la population que les souffleuses ne sont autorisées que durant l'automne et donc interdites par la loi du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> octobre. Un courrier sera adressé à un propriétaire particulièrement peu soucieux du fait.
- ❖ *Bal de la Jeunesse* : Dominique Pascual regrette que lors du bal organisé par la Jeunesse des participants sous l'effet de l'alcool aient commis des déprédations à proximité du stade et sur le chemin des Mouilleuses. Elle ajoute avoir ramassé plusieurs gobelets consignés.

## 6. Questions du public

Pas de question du public.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21H00.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale



RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DE GENÈVE



**COMMUNE DE  
LACONNEX**  
www.laconnex.ch

Mairie Rue de la Maison-Forte 11  
Tél. 022 756 15 69 - Fax  
022 756 32 89  
e.mail : info@laconnex.ch

Laconnex, le 20 avril 2015

Monsieur Jacques Martelain  
Directeur  
Service de géologie, sols et  
déchets  
DETA  
Quai du Rhône 12  
1205 Genève

### **Concerne : mise à l'enquête du plan directeur des DCMI-ME**

Monsieur,

Nous accusons réception du document relatif au projet susmentionné que nous avons examiné attentivement et souhaitons vous faire part des remarques de la commune de Laconnex.

Bien que la commune comprenne le souci de l'Etat de trouver des sites pour pouvoir entreposer de manière définitive ce type de déchets non pollués, le site prévu sur le territoire de Laconnex (RG-1) nous paraît problématique pour les raisons suivantes:

- ◇ Le sud du périmètre le long de la route de Soral constitue une dépression qui peut effectivement être comblée. Par contre, une partie de ce secteur est en zone viticole dont la commune est propriétaire. Aussi, tout projet devra considérer les problèmes d'une exploitation présente et future de la vigne.
- ◇ Concernant la plus grande moitié du périmètre au nord-ouest, le remblai est impossible car ce secteur est déjà situé sur un point haut et il est exclu de l'élever plus. Cette zone appartient en majeure partie à la commune qui s'opposera à son remblayage.
- ◇ Si de tels remblais sont réalisés, une incertitude existe sur le type de mention qui sera porté au cadastre des sites pollués, à savoir « Site sur lequel on ne s'attend à aucune atteinte nuisible ou incommodante » ou « Ne nécessite ni surveillance ni assainissement ». Selon la mention prévue, les conséquences pour une exploitation ultérieure étant incertaines, la commune ne pourra accepter le projet.

./.



- ◇ De manière générale, la commune s'interroge sur le processus d'identification de ces sites dont les critères de sélection restent incompréhensibles.
- ◇ Finalement, la commune de Laconnex estime avoir déjà beaucoup contribué à la mise à disposition de sites de stockage DCMI, notamment en autorisant de nombreux plans d'extraction de gravières sur son territoire.

Pour les raisons qui précèdent, nous souhaitons pouvoir participer de manière active au suivi qui sera donné à cette enquête publique et nous tenons à votre disposition.

En vous remerciant par avance de votre attentive considération, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hubert Dethurens  
Maire